

**MAIRIE
DE
CHAPTELAT**

**Nombre de
conseillers**

en exercice	19
présents	11
votants	13

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an *deux mille VINGT QUATRE*
le 9 décembre

Le Conseil Municipal de la commune de
CHAPTELAT

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de
Madame Julie LENFANT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/12/2024

Présents (11) : Julie LENFANT, Alain LAURENT, Marie Yvonne TAMAGNAUD PONTELLO, Sébastien DESERBAIS, Nicolas DECHAUX, Christian PROVOST, Thierry PEYRAT, Nathalie DUMAINE, Laetitia VERGNE, Pascal PARDOUX, Caroline LAVIGNE

Absent ayant donné procuration (2)

Christel MASDIEU donne procuration à Nicolas DECHAUX
Karine LEONARD donne procuration à Nathalie DUMAINE

Absents (6) :

Marton RABIE
Kwita LAFONT.
Philippe LAURENT.
Christophe BERTRAND.
Opélie GREGORIO.
Yia MOUA.

Secrétaire de séance : Thierry PEYRAT

II - Groupement de commandes entre Limoges Métropole et ses communes membres relatifs à la location de bennes pour le transport, l'évacuation et le traitement des déchets issus des services municipaux et communautaires.

Le marché actuel relatif à la location de bennes pour le transport, l'évacuation et le traitement des déchets issus des services municipaux et communautaires, expire le 30 août 2025.

Il est donc proposé de constituer un nouveau groupement de commandes, conformément aux dispositions des articles L.2113-1 et L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique (CCP), composé constitué de Limoges Métropole et de ses communes membres.

Le mode de gestion retenu pour ce groupement serait l'option « mixte » dans laquelle un mandat partiel serait donné à Limoges Métropole, désignée coordonnateur, qui serait, à ce titre, notamment chargée de la procédure de passation, de la signature et de la notification du marché, ainsi que de la passation d'éventuels avenants.

Chaque membre du groupement gèrerait, quant à lui, le suivi de l'exécution technique, financière et comptable de sa part de marché, en dehors des missions expressément dévolues au coordonnateur.

L'étendue des besoins ne pouvant être déterminée précisément à l'avance et afin de garantir une grande réactivité entre la commande et la réalisation des prestations, la formule retenue pourrait être celle de l'accord-cadre mono-attributaire, exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande, conformément aux dispositions des articles R.2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du CCP, pour une durée de quatre ans fermes à compter du 1^{er} septembre 2025 ou de leur date de notification si celle-ci est postérieure.

Afin de susciter une plus large concurrence sur la location de matériels techniquement différents, la procédure serait allotie comme suit :

- ✓ Lot n°1 : « déchets industriels banals » ; l'estimation sur la durée totale du marché (4 ans) s'élève à 2 213 000 € HT.
- ✓ Lot n°2 : « déchets industriels spéciaux » ; l'estimation sur la durée totale du marché (4 ans) s'élève à 110 000 € HT.
- ✓ Lot n°3 : « entretien et curage des ouvrages de prétraitement de rejets aqueux et des bassins de rétention des effluents industriels et d'eaux pluviales » : l'estimation sur la durée totale du marché (4 ans) s'élève à 70 000 € HT. L'estimation sur la durée totale des marchés (4 ans) s'élève au global à 2 393 000 € HT

Les besoins de Limoges Métropole s'apprécient au regard du montant maximum comme suit :

- Lot n°1 : 50 % du montant global maximum fixé à 5 550 000 € HT,
- Lot n°2 : 50 % du montant global maximum fixé à 500 000 € HT,
- Lot n°3 : 50 % du montant global maximum fixé à 175 000 € HT,

Au regard des montants précités et en raison de la forme et du type de marché retenu, ces accords-cadres seraient dévolus par voie de procédure d'appel d'offres ouvert. Il vous est demandé :

- 1) d'autoriser Madame le Maire de Chaptelat à signer avec la Communauté urbaine Limoges Métropole et les communes membres une convention constitutive de groupement de commandes relative à la passation de marchés relatif à la location de bennes pour le transport, l'évacuation et le traitement des déchets issus des services municipaux et communautaires,
- 2) de confier au représentant de la Communauté urbaine Limoges Métropole le rôle de coordonnateur ainsi que la gestion de la procédure et la signature des marchés au nom du groupement susvisé,
- 3) d'imputer les montants des dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet sur le budget de Chaptelat.

VOTE :

Présents : 11

Procuration : 2

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et ans que dessus 10 décembre 2024

Au registre sont les signatures.

Affiché le 10 décembre 2024

Pour copie conforme

En mairie le : 10 décembre 2024

Madame la Maire

